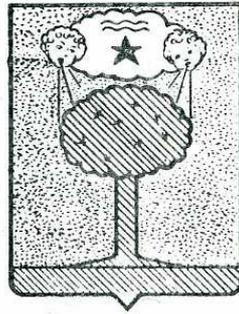


INFORMA-THIL

bulletin
d'informations
municipales



res coumo thil



La Haute-Garonne - 1 - THIL - La Grand'Rue (côté Ouest)

MAI 1983 N° 1

EDITORIAL

Nous vivons actuellement, comme chacun sait, au siècle de la communication et de l'information. Mais dans la réalité concrète, nous nous apercevons parfois que notre vision du monde est affectée d'une grave myopie. Nous sommes quotidiennement abreuvés par les journaux ou la télévision, des dernières nouvelles de Chine ou des Etats-Unis et nous ignorons souvent les joies et les peines de nos proches voisins.

C'est cette lacune que nous avons l'ambition de combler en vous présentant notre modeste bulletin, fait de petits moyens et de grandes bonnes volontés. Son but ne sera jamais de distribuer de vagues oracles mais plutôt de créer un courant entre tous les Thilois et l'équipe municipale qui permette à celle-ci de ne pas perdre de vue les réalités quotidiennes de l'ensemble des habitants de la commune.

Par ailleurs, nous désirons aussi renforcer en chacun de nous le sentiment que son appartenance à une petite communauté crée des liens qui ont été forgés par un très ancien passé. Nous essaierons donc de sauver de l'oubli tous les éléments de notre histoire locale dont nous pouvons disposer, et qui ne figurent pas dans l'ouvrage bien connu de Mr GRILLOU consacré au passé de THIL

RAPPEL DU PASSE

MEILLEUR AMENAGEMENT DU PRESENT

PROJETS A SUIVRE POUR L'AVENIR

Tels seront les axes de notre action

Souhaitons en tous la réussite

BONNE ET LONGUE VIE à INFORMA THIL.

MAIRIE :

Deux devis de restauration ont été acceptés.

Il s'agit d'une part de la remise à neuf de la char-
pente et de la toiture
d'autre part de la réfection des murs (cré-
pissage, sablage...)

POSTE :

Peinture extérieure : en discussion

Devis de branchement du "380 Volts" pour le logement
de fonction de la poste : Accepté

PRESBYTERE :

Le devis de recrépissage de la façade sud du Presby-
tère a été accepté. Ce travail devrait se faire le plus rapidement
possible.

W.C.MUNICIPAUX :

Des devis seront demandés aux maçons disponibles.
pour qu'ils soient réalisés dans les meilleurs délais.

SALLE DU 3ème AGE :

L'aménagement intérieur est pour le moment en cours
d'étude.

Voilà l'état des projets en cours.

Une suggestion a été lancée concernant l'empierrement
des chemins privés alliant une aide financière de la Mairie et une
entraide des habitants.

Il s'agit de ramasser et de convoier avec des moyens
locaux des galets offerts par les propriétaires des quelques car-
rières à ciel ouvert de Thil pour améliorer les chemins des proprié-
taires intéressés.

Les personnes concernées par le projet ou souhaitant
y participer (don de galets de carrière) sont priées de se faire
connaître à la Mairie le plus rapidement possible. Il est, en effet
souhaitable de faire ce travail avant la période de gros travaux
agricoles d'été et il n'est pas réalisable en hiver.

.../...

P E T I T E S A N N O N C E S

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Le bulletin d'information accepte de publier gratuitement les petites annonces particulières à caractère non commercial

CRECHE SAUVAGE ?

On cherche des personnes bénévoles ayant des enfants en bas âge qui souhaiteraient participer à la mise en place de ce projet :

GARDE TEMPORAIRE DES ENFANTS en :

- matinée et après-midi
- soirée
- samedi et dimanche

s'adresser à Melle GATHIE ou Melle CLARENS

Assistantes Sociales
au 85.61.65 le Mercredi

CHRONIQUE DU PASSE

En 1788 le roi Louis XVI confronté à la débâcle financière et au délabrement des structures sociales de l'ancien régime, se voit contraint de convoquer les Etats Généraux pour trouver une issue à la crise.

A cette occasion, il fut demandé à toutes les communes de France de rédiger la liste de leurs revendications afin d'essayer de porter remède aux maux dont souffrait le royaume. Ces revendications connues sous le nom de "Cahiers de Doléances" constituent une précieuse source de renseignements sur l'état matériel et moral des habitants de la France dans cette époque troublée (en tenant compte du fait que le tableau est certainement noirci à des fins intéressées).

C'est pourquoi nous jugeons intéressant d'entamer la publication du Cahier de Doléances de la Commune de Thil. Ce texte fut transcrit en 1905 sur l'original déposé aux Archives préfectorales de la Hte Gne, par Monsieur Paul TOURRET à qui il convient de rendre ici hommage pour son travail d'érudit.

Les rédacteurs du Cahier du Tiers Etat de THIL furent les citoyens : CHASTELE, ESTELLE, ESTELLE, LEZAT et MAGRE, membres du Commun Conseil. Les délégués chargés de faire adopter les vœux à l'assemblée de l'Isle Jourdain furent les citoyens LEZAT et ESTELLE

- Cahier des représentations et doléances des consuls et communauté de TILH pour être présenté à l'assemblée des 3 ordres de la sénéchaussée de l'ISLE JOURDAIN.

"La Communauté de TILH a le désavantage de posséder un sol extrêmement aride qui exige les plus grands travaux et les plus grands soins pour sa culture et pour être mis en valeur et qui n'est capable de rapporter quelque production qu'après des dépenses considérables absorbant la majeure partie du produit.

.../...

Ces considérations qui doivent servir de règle dans la fixation de la portion des charges que la Communauté doit justement supporter pour qu'il y ait une répartition exacte relativement à la nature du terrain et à la modicité de la fortune des habitants n'ont cependant jamais influé dans la quote de la taille pour laquelle la communauté a été imposée et qui est beaucoup au dessus de ses pouvoirs et de ses facultés.

Cette surcharge doit d'autant plus fixer l'attention sur les doléances de la communauté que la condition des redevables est encore aggravée par la fatale distinction qu'on a faite jusqu'ici entre les biens nobles et les biens roturiers, et les privilèges injustes dont les possesseurs de cette première espèce de biens sont en possession de jouir, de ne pas contribuer au paiement de la taille et de faire rejaillir ainsi sur la portion des habitants la moins aisée, qui ne vit en général que du travail de ses mains, tout le fardeau d'une imposition qui excède ses forces ; tandis que les biens nobles ou prétendus tels n'y contribuent en rien, quoique ces biens dans la communauté soient les plus fertiles et qu'ils rapportent seuls quelques revenus aux propriétaires à raison des moyens qu'ils ont pour les faire produire et dont la classe inférieure des citoyens est entièrement démunie.

Les moyens qu'on emploie pour la levée de la taille rendent encore plus triste la position de la communauté et de chacun de ses habitants déjà accablés par le poids des impositions qui excède leurs forces ; on ajoute les vexations les plus tortionnaires et les plus dispendieuses dans la perception, en multipliant les garnisons et les contraintes qui pressurent les malheureux redevables, doublent souvent le taux de l'imposition et consomment la ruine entière d'une famille qui manque souvent du plus absolu nécessaire.

Ce n'est pas encore le seul objet qui doive exciter les doléances de la communauté de TILH : elle a également à se plaindre d'une autre espèce de tyrannie sous laquelle elle gémit depuis longtemps et qui ne sert qu'à accroître ses maux.

.../...

Il y a plus de trente ans que ses habitants sont imposés ou commandés pour des corvées de chemin qui les distraient de leurs occupations et de leurs affaires, et leur font perdre un temps qu'ils emploieraient plus utilement pour fournir à leur subsistance et à celle de leur famille.

Cette servitude est d'autant plus onéreuse pour eux qu'ils n'ont retiré jusqu'ici aucun avantage des travaux auxquels on les a employés, et qu'ils ont considérablement perdu sans rien gagner, car le lieu qu'ils habitent n'en est pas moins inaccessible de tous les côtés ; les chemins qui ont été faits l'ont été pour des communautés étrangères dans lesquelles ils ont été obligés de se rendre à leurs frais, en sorte qu'après de longs travaux, ils n'en retirent aucune utilité et ils n'ont pas plus de facilité pour faire exporter leurs denrées, dont le transport, à raison de la difficulté des chemins, diminue encore le produit qu'ils en retireraient s'il leur était commode de les faire parvenir dans les lieux où ils pourraient s'en défaire avantageusement et si on les eut employés à travailler sur leur propre fonds et à rendre praticables les chemins qui leur sont principalement nécessaires.

A SUIVRE